www.aefjn-cmr.org

SHEMA

Bulletin d'information et de liaison des acteurs du Réseau Foi et Justice Cameroun
Newsletter of faith and justice actors

Bonne Année 2020

N° 10, oct. – déc. 2019

Hear O Israel, the Lord our God is One Lord, and you shall love the Lord your God... Love your neighbour as yourself" (Mk 12:29-31)

Entreprises multinationales et respect des droits humains

Replacer le bien-être collectif au cœur de l'action



Enfants pygmées Bakas, pensionnaires du Foyer de la Communauté des Filles du Saint Esprit à Mbang (région de l'Est Cameroun)

Editorial

Poursuivre notre engagement

A l'entame de cette nouvelle année, l'équipe Foi & Justice vous adresse ses meilleurs vœux. Elle souhaite vivement que 2020 soit une année de valorisation des droits humains au niveau local et international : reconnaissance des droits des personnes vulnérables (déplacées interne, femmes et enfants), des travailleurs et riverains des entreprises multinationales ; reconnaissance des droits des lanceurs d'alerte et des défenseurs des droits humains.

En effet, en 2019, les violations des droits humains ont bien été au cœur du débat politique et social au Cameroun comme dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Des observateurs font état de leur recrudescence due à des causes multiples. L'année 2020 présente des défis majeurs : la protection des droits humains avec une sensibilité élevée pour les personnes déplacées, les minorités, les femmes et les enfants ; la mobilisation et engagement en faveur de la sécurité alimentaire et du climat suivant les valeurs de l'Encyclique *Laudato-Si*.

Partager les expériences et agir ensemble est la clé de l'efficacité et de l'efficience. Dans cette optique, nous saluons l'engagement de nos membres (religieux, religieuses et laïcs), de nos partenaires et réaffirmons la détermination de Foi & Justice à œuvrer avec eux pour la justice, la paix et la sauvegarde la création.

P. Armel FOPA, O.carm

A Word from the Church

«...Solidarity is a word that is not always well received. In certain circumstances it has become a dirty word, something one dares not say. However, it is a word that means much more than an occasional gesture of generosity. It means thinking and acting in terms of community. It means that the lives of all take priority over the appropriation of goods by a few. It also means fighting against the structural causes of poverty and inequality; of the lack of work, land and housing; and of the denial of social and labour rights. It means confronting the destructive effects of the empire of money: forced dislocation, painful emigration, human trafficking, drugs, war, violence and all those realities that many of you suffer and that we are all called upon to transform. Solidarity, understood in its deepest sense, is a way of making history, and this is what the popular movements are doing...»

Address of pope Francis to the participants in the world meeting of popular movement - 28 october 2014

Protection des droits collectifs des peuples autochtones sur leurs terres et leurs ressources

La nécessité impérieuse de relever le défis !

Canada, RDC, Inde, Indonésie, Norvège, Panama, Etats-Unis, Colombie, Russie, sont là quelques pays qui ont adopté des instruments juridiques forts pour protéger les droits des peuples autochtones contre les accaparements de terres. À travers cet extrait d'une publication du Département de l'information des Nations Unies, découvrons les enjeux et les défis de ce type de mesure qui peut s'avérer salvatrice et inspirante pour le Cameroun.

Les peuples autochtones possèdent de profonds liens spirituels, culturels, sociaux et économiques avec leurs terres, leurs territoires et leurs ressources, lesquels constituent la base de leur identité et de leur existence même. Leur tradition de droits collectifs sur leurs terres et leurs ressources (par l'intermédiaire de la communauté, de la région ou de l'État) contraste avec les modèles dominants de propriété individuelle, de privatisation et de développement. Il existe une reconnaissance croissante du fait que l'avancée des droits collectifs des peuples autochtones sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources contribue à leur bien-être, mais également au bien collectif, en s'attelant à des problèmes tels que les changements climatiques et la perte de la biodiversité. Les terres autochtones représentent environ 20 % de la surface terrestre et contiennent 80 % de la biodiversité qui subsiste dans le monde, ce qui indique clairement que les peuples autochtones sont les protecteurs les plus efficaces de l'environnement...

Défis : Dans de nombreux pays, les droits collectifs des peuples autochtones ne sont cependant pas reconnus, ou les procédures nécessaires (telles que la cartographie des ressources, la démarcation et la délivrance de certificats) ne sont pas appliquées. Même lorsque les peuples autochtones ont obtenu une protection juridique ou des titres de propriété relatifs à leurs terres et à leurs ressources, une application insuffisante des lois ainsi que des lois contradictoires entraînent souvent de facto un déni des droits des peuples autochtones. Surtout, l'État ou les entreprises mettent régulièrement en place des projets tels que des barrages, des autoroutes, des exploitations minières ou forestières, des monocultures ou des plantations destinées aux biocarburants, sans avoir obtenu le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones.

Bien que des décisions positives aient été prises par les tribunaux et les organes chargés des droits de l'homme en matière de gestion des terres et des droits des peuples autochtones, des cas de dépossession de terres et de ressources, d'expulsions ou de déplacements forcés, de déni des droits fonciers et la violence qui les accompagne constituent une réalité pour les communautés autochtones à travers le monde. Les défenseurs des droits de l'homme qui sont chargés de défendre leurs droits ainsi que leurs terres, leurs territoires et leurs ressources sont régulièrement victimes de violence. Sans la reconnaissance complète et la mise en œuvre de leurs droits sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources, il est peu probable que les peuples autochtones bénéficient du Programme de développement durable à l'horizon 2030, lequel a pour objectif de « ne laisser personne pour compte ».

Lutte contre l'accaparement de terres

Foi & Justice réaffirme son engagement au sein de la COLAT...

La Coalition des Organisations pour la Lutte contre l'Accaparement des Terres (COLAT) est une plateforme d'une vingtaine d'organisations de la société civile nationale travaillant sur les questions relatives à la gestion des ressources naturelles, la souveraineté alimentaire, et la protection des droits des populations. Après des débuts prometteurs, le mouvement a battu de l'aile jusqu'à novembre dernier où les membres fondateurs, dont Foi et justice, ont décidé de la relancer…

Mise en place en décembre 2011, la COLAT a réalisé de nombreuses activités de documentation et de sensibilisation sur le phénomène d'accaparement de terres, d'accompagnement des victimes ainsi que des activités de plaidoyer et de lobbying. Des actions très louables qui n'ont pas perduré à cause de l'essoufflement progressif de cette plateforme. Seulement, la question de l'accaparement des terres au Cameroun devient plus que jamais préoccupante et les forces vives pouvant aider à enrayer le phénomène comme la COLAT se doivent de jouer leur rôle. Les concessions de terres accordées par l'Etat à des groupes agro-industriels de monoculture aggravent les conflits avec les populations riveraines qui, privées de terres, voient leurs conditions de vie se dégrader jours après jours, ainsi que leur environnement détruit.

Les raisons de la relance

Face aux multiples exactions causées par les accaparements de terres, il est clair que les actions menées en rangs dispersés ne peuvent pas apporter des solutions durables au problème. Les agro-industries sont puissantes à tout point de vue et des actions isolées des organisations de la société civile ne peuvent pas radicalement faire basculer le rapport de force en faveur des populations riveraines victimes.



Photo de famille à l'issu de l'atelier de relance - 12 novembre 2019

Près d'une décennie après la création de la COLAT, le problème reste intact et les organisations de la société civile doivent s'allier pour y faire face. Telle est la position de Foi et Justice qui n'a pas hésité à répondre favorablement au processus de restructuration de la COLAT initié par INADES- Formation, un autre membre fondateur.

Un atelier pour reconstruire et redonner espoir

Le 12 novembre 2019, s'est tenu un atelier pour la restructuration de la coalition. L'objectif ici était de faire de la COLAT un instrument de poids de la lutte contre les accaparements de terres au Cameroun. Réunissant une dizaine de membres (anciens et nouveaux), cet atelier a permis de comprendre ce qui avait empêché la COLAT de prendre véritablement son envol lors de sa création (ses forces et ses faiblesses), mais aussi de mener des réflexions sur sa réorganisation au plan structurel et statutaire, sur les modalités de son fonctionnement, et sur les nouveaux axes de travail (problèmes cibles).

Joël NOMI, *Juriste*

Mouvement d'humeur à la PHP

Les droits des travailleurs ne sont pas aliénables !

La Société des Plantations du Haut Pendja (PHP) au Cameroun, filiale de la Compagnie Fruitière de Marseille gère presque 3 932 ha de terre pour la production de la banane destiné au marché européen. Une production intensive qui soulève régulièrement l'indignation des organisations de défense des droits humains tant l'impact de cette activité sur l'environnement, la vie des ouvriers et des riverains est préoccupant.

Après avoir enregistré un déficit de 5 milliards de FCFA sur son chiffre d'affaire entre 2016 et 2017, la PHP a indiqué vouloir accroitre sa production de 120 tonnes par an dans les localités de Dihane et Bonguem (département de la Sanaga maritime) et créer environ 6600 emplois pour attendre une production de 230 000 tonnes d'ici 2020.

On était en droit de s'interroger sur la qualité de ces 6 600 emplois, jugés précaires et même fictifs par certains, quand on connaît la condition sociale des employés de la PHP. En effet, ce mois de novembre 2019 était particulièrement mouvementé à Njombé-Penja où le personnel de la PHP a violement protesté contre les conditions de travail et le licenciement programmé des gardiens suite à la décision de la direction de confier son service de gardiennage de la PHP à une société privée.

En sous-traitant ce service, la PHP se dégagerait alors de toute responsabilité quant aux conditions de sécurité au travail, au niveau des salaires, à l'obligation de définir une perspective de développement personnel et d'assurer une protection sociale pour les gardiens et leur famille.

C'est pour protester contre cette décision que les employés sont descendus dans les rues de Njombé-Penja les 19 et 20 novembre 2019. L'affrontement avec les forces de l'ordre avait alors fait 01 mort. La décision de sous-traiter le service de gardiennage de la PHP aurait-elle quelque chose à voir avec la Loi sur le « Devoir de vigilance » votée par la France le 27 mars 2017 sous l'impulsion du député socialiste français Dominique Poitier ?

En effet, contre l'avis du gouvernement, et, entre autres, avec l'aide de la CFDT, il a fait voter cette loi sur le « Devoir de vigilance » qui impose aux 200 plus grandes entreprises françaises qui font l'essentiel du commerce international d'établir un plan de vigilance. Selon cette loi, elles sont comptables des conditions de travail des salariés et du respect des normes dans toutes leurs filiales. Si elles ne produisent pas ce plan, elles sont passibles de sanctions ; pire, si un accident se produit, les pénalités augmentent, il y a moins d'assurance.

Malgré le fait que cette loi n'impose pas une réglementation de l'extérieur de la France, elle fait cependant appel à la responsabilité et à la conscience du juge et celle de l'entreprise. Elle est un outil pour les OSC de défense des droits humain face aux entreprises multinationales. Elle intéresse de nombreux pays dont le Cameroun. Dominique Poitier se montre déterminé à faire étendre la loi sur l'ensemble de l'espace UE.

Si le « Devoir de vigilance » concerne la Compagnie fruitière en France, de laquelle dépend la PHP au Cameroun, il est probable qu'elle recherche par cette décision à la contourner, au lieu d'améliorer les conditions de travail des salariés, elle opte pour autre chose.

P. Armel FOPA, O.carm

Logement des travailleurs à la SOCAPALM

Une situation toujours aussi préoccupante



Toilettes des ouvriers de la SOCAPALM (usine de Mbongo) - décembre 2019

Construites autour des années 1950 lors de la création de la Société par l'Etat du Cameroun, les logements de la SOCAPALM n'ont jamais connu de réaménagements substantiels. Même s'il l'on a vu sortir de terre quelques logements « modernes », construits par l'entreprise, la grande majorité des travailleurs de la SOCAPALM continue à vivre dans ces baraques vétustes et insalubres.

Depuis le temps que l'alerte a été donnée sur la situation des logements des travailleurs de la SOCAPALM, l'entreprise agit lentement pour faire sortir ses travailleurs de ces cases qui n'inspirent que dégoût et horreur. Parqués tels des animaux dans ces maisons fait de planches ayant déjà subit la rigueur de plus de 60 années d'intempéries, les travailleurs, en majorité sous-traitants et intérimaires, se voient amputés les frais de location sur leurs salaires. De plus à la moindre incartade, ceux-ci sont expulsés sans préavis avec leurs familles par les agents de sécurité de l'entreprise. Les Cadres de l'entreprise quant à eux, évitent soigneusement de s'installer dans les logements affrétés pour leur catégorie. Ils préfèrent habiter en zone urbaine, preuve supplémentaire du caractère « invivable » de la vie dans ces plantations d'huile de palme.

Joseph BELL, *Riverain socapalm*

Communauté des Filles du Saint Esprit

Au cœur de la protection des minorités défavorisées



Enfants pygmées Bakas scolarisés du foyer d'accueil créé par la CFSE

Notre foyer permet la stabilité des enfants pour un bon suivi dans les écoles et leur offrent une formation qui permettront d'avoir les mêmes chances de réussite que les autres enfants.

Depuis notre arrivée à Mbang en 2009. Nous avons fait une étude du milieu, nous avons remarqué que les Baka (Pygmées) ne vivaient qu'en forêt dans leurs campements, se contentant d'être utilisé comme travailleurs dans les champs des autres ethnies (Misimés, Bagantou, etc.). Comme rémunération pour leur travail, 2 ou 3 sachets de whisky frelatés d'une valeur de 150 à 300 FCFA, accompagné d' un peu de nourriture.

Cette minorité est exploitée à tous les niveaux, et se déplacent d'un campement à l'autre pour la chasse, la pêche, la cueillette, et aussi pour chercher « le job » à savoir travailler dans le champs des autres juste pour à boire et à manger. C'est la raison pour laquelle beaucoup d'enfants Baka ne pouvaient aller à l'école, et ils n'ont pas d'acte de naissance.

Nous avons pris le temps de sensibiliser les parents pour leur faire comprendre les biens fondés de l'école. Ils ont eu du mal au début, plusieurs s'échappaient pour retourner dans leurs campements en forêt.

Mais depuis 2017, nos efforts semblent payer car les parents les envoient facilement au foyer d'accueil maintenant. Les enfants Baka eux-mêmes commencent à aimer l'école et ils sont un peu plus stables. Ils viennent spontanément au foyer d'accueil et se sentent plus en sécurité chez nous. Dès qu'ils ont un problème ou s'ils sont menacés par certaines personnes, ils viennent spontanément vers nous. Ils se confient facilement à nous, plusieurs viennent se soigner dans notre centre de santé. Les enfants aiment venir rester au foyer pour mieux suivre les études. Leurs parents sont souvent en forêt, ils ont l'habitude de marcher de campement en campement.

Seulement, depuis 02 ans, nous avons des difficultés pour les nourrir et pour payer leurs scolarité dans les lycées, les centres de formation et dans les écoles privées qui les accueillent. Un quelconque soutien sera le bienvenu pour aider à ce que ces jeunes Baka s'épanouissent aussi dans la société et se sentent reconnus comme citoyens à part entière.

Sr Monique GABANA, cfse, *Correspondante Foi & Justice*

Galerie

Clichés des visites marquantes de ce trimestre...



Visite du père André Claessens, msc, Président d'AEFJN (Belgique) 07/11/2019



Visite de la Sr Freitas Lourenço Maria (3ème de gauche à droite), Provinciale des missionnaires Comboniennes (RCA-Tchad-Cameroun) — 15/11/2019



Visite de la Sr Christine Magnin, (à l'extrême gauche), membre Foi et justice France — 28/11/2019

ANNONCES

- **Janvier 2020 :** *Arrivée du Coopérant AGEH chargé du suivi de la question des déplacés internes*
- **Mars 2020 :** *Atelier de formation « Laudato Si » sur la sauvegarde de la création suivi du Forum des Correspondants*

UNE PUBLICATION DE L'ASSOCIATION FOI ET JUSTICE CAMEROUN

Directeur de publication : P. Paulin NEME EBANDA (Président de la CSMDC) - **Rédacteur en chef** : P. Joseph Armel FOPA DJOUDA (Coordinateur Foi & Justice) - **Secrétaire de rédaction** : Joël NOMI - **Equipe de rédaction** : Christelle ADIBONE , Sr Sira De MATOS , Sr Jeanne TAÏLE , Sr Geny DA SILVA , Fr. Ernest MBEMBA , Sr. Marie Pierrette AKOA , Sr Hanne Marie BEYEK , Sr Monique GABANA - **Siège** : Mvolyé — Enceinte ITPR — **Site Web** : www.aefjn-cmr.org - **Email** : foi_justicecam@yahoo.fr/ foi_justicecam@aefjn-cmr.org - **Pages Facebook** : AEFJN Cameroun — Stop drogues **Page YouTube** : Association Foi et Justice - **Téléphone** : 6 58 40 43 84 / 6 72 88 29 98 / 6 65 27 59 61 - **Impression** : Ets MADELIE BUSINESS